

, à entretenir ou
le souvenir de
préceptes divins ;
ne à la modéra-
ès, maintiennent
ents si divers de
et l'harmonie la
les mêmes pen-
e réunissent fré-
muniquer leurs
es programmes
der des corpor-
ers et d'y faire
erniers de leurs
oient à ce qu'ils
onnête et fruc-

agent ses efforts
age : par leur
s membres du
e dévouent en
els des corpora-
atholiques qui,
ais devenus en
es des travail-
se pour fonder
ux-ci puissent
our le présent,
venir. Tant de
ont déjà réalisé
dérable et trop
l'en parler en
x augure pour

l'avenir, et Nous Nous promettons de ces corpora-
tions les plus heureux fruits, pourvu qu'elles con-
tinuent à se développer et que la prudence préside
toujours à leur organisation. Que l'Etat protège ces
sociétés fondées selon le droit ; que toutefois il ne
s'immisce point dans leur gouvernement intérieur,
et ne touchent point aux ressorts intimes qui lui
donnent la vie ; car le mouvement vital procède
essentiellement d'un principe intérieur et s'éteint
très facilement sous l'action d'une cause externe.

A ces corporations il faut évidemment, pour
qu'il y ait unité d'action et accord des volontés,
une organisation et une discipline sage et prudente.
Si donc, comme il est certain, les citoyens sont
libres de s'associer, ils doivent l'être également de
se donner les statuts et règlements qui leur parais-
sent les plus appropriées au but qu'ils poursuivent.
Quels doivent être ces statuts et règlements ? Nous
ne croyons pas qu'on puisse donner de règles cer-
taines et précises pour en déterminer le détail ;
tout dépend du génie de chaque nation, des essais
tentés et de l'expérience acquise, du genre de tra-
vail, de l'étendue du commerce, et d'autres circons-
tances de choses et de temps qu'il faut peser avec
maturité. Tout ce qu'on peut dire en général, c'est
qu'on doit prendre pour règle universelle et cons-
tante, d'organiser et gouverner les corporations
de façons qu'elles fournissent à chacun de leurs
membres les moyens propres à lui faire atteindre,
par la voie la plus commode et la plus courte, le
but qu'il se propose, et qui consiste dans l'accroisse-
ment le plus grand possible des biens du corps, de
l'esprit, de la fortune.